



**LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été numérisé par le Canopé de l'académie de Strasbourg
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

DANS CE CADRE

Académie :	Session :
Examen :	Série :
Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :
Epreuve/sous épreuve :	
NOM :	
(en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)	
Prénoms :	N° du candidat
Né(e) le :	(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)

NE RIEN ÉCRIRE

Appréciation du correcteur

Note :

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

**BREVET PROFESSIONNEL
D'AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE**

DOSSIER DE TRAVAIL

Ce dossier contient 11 folios, page de garde comprise.

Copie à remettre à l'issue de l'épreuve

**Assurez-vous que le dossier qui vous a été remis
est bien complet
avant de commencer l'épreuve.**

BP AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE	Code :	Session 2014	QUESTIONS
Epreuve E1.A : Prise en charge d'un site	Durée : 3h	Coefficient : 4	Page 1 sur 11

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

TRAVAIL DEMANDE

En matière de prévention et de lutte contre l'incendie

30 points

INC 1. Classement de l'établissement

(6 points)

Documents à votre disposition : Extrait du règlement de sécurité ; arrêté du 25 juin 1980
Arrêtés relatifs aux dispositions particulières applicables aux ERP

Question INC 1A : Indiquez et justifiez le classement de l'ensemble des bâtiments de la Mairie ?
(/4 points)

Préciser les textes ou chapitres ou articles de référence

Réponse :

Question INC 1B : Précisez le type spécifique de la salle d'honneur.

(/2 points)

Préciser les textes ou chapitres ou articles de référence

Réponse :

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

INC 2. Dégagements

(8 points)

Documents à votre disposition : Extrait du règlement de sécurité ; arrêté du 25 juin 1980
Arrêtés relatifs aux dispositions particulières applicables aux ERP

Question INC 2A : Calculez le nombre de dégagements et les unités de passage exigibles réglementairement au niveau de la salle d'honneur après les travaux concernant la suppression de la scène. (plan annexe folio 2 et 3)

(/5 points)

Préciser les textes ou chapitres ou articles de référence

Méthode de calcul :

Réponse :

Question INC 2B : Le placement des dégagements prévus est-il judicieux ? Argumenter et proposer votre solution à l'aide d'un croquis

(/3 points)

Argumentation :	Croquis :

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

INC 3. Isolement

(4 points)

Documents à votre disposition : Extrait du règlement de sécurité ; arrêté du 25 juin 1980
Arrêtés relatifs aux dispositions particulières applicables aux ERP

Question INC 3 : Quel doit être l'isolement du local « chaufferie » ? Précisez la particularité de l'accès à ce local suite à l'implantation de la nouvelle chaudière.

(/4 points)

Préciser les textes ou chapitres ou articles de référence

Réponse :

INC 4. Réactions au feu

(12 points)

Documents à votre disposition : Extrait du règlement de sécurité ; arrêté du 25 juin 1980
Arrêtés relatifs aux dispositions particulières applicables aux ERP

Question INC 4 A : Le procès verbal, du futur revêtement des parois verticales de la salle d'honneur, indique comme classement D-s3, d0 ou M3. Est-ce réglementaire ? Justifiez votre réponse.

(/4 points)

Préciser les textes ou chapitres ou articles de référence

Réponse :

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Question INC 4 B: Veuillez indiquer la classification réglementaire des revêtements des plafonds et des sols du salon d'honneur.

(/4 points)

Préciser les textes ou chapitres ou articles de référence

Réponse :

Question INC 4 C: La salle d'honneur sera équipée de sièges « accrochables » entre eux.

Indiquez les différentes dispositions de rangées réglementaires.

Afin que cette réglementation soit respectée, proposez une solution à transmettre aux agents municipaux.

(/4 points)

Préciser les textes ou chapitres ou articles de référence

Réponse :

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

En matière de prévention et de lutte contre la malveillance

30 points

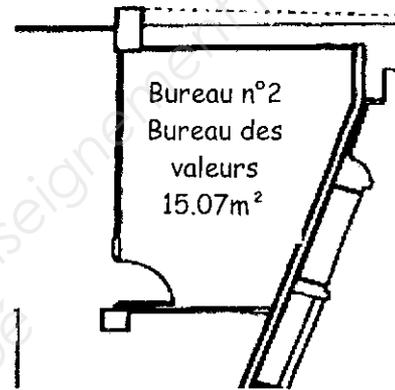
Suite à la restructuration de différents services Monsieur le Maire souhaite entreposer des « valeurs » dans le bureau n°2 du RDC.

Ces valeurs sont composées de :

- chèques (restauration scolaire et centres aérés)
- pièces d'identité
- documents divers à caractère officiel

Les caractéristiques de ce bureau renommé « Bureau des valeurs » :

- Le mur face à la porte d'entrée est en béton armé
- Les 3 autres murs sont en béton cellulaire
- Plafond en béton (dalle de l'étage)



Superficie :	15.07 m ²
Hauteur :	3 m

Il est vous est demandé de procéder à une étude visant à sécuriser ces valeurs en proposant des solutions pour :

- Une protection mécanique
- Une détection intrusion

MAL 1. Analyse des risques

(7 points)

Question MAL 1 : Monsieur le Maire souhaite que vous procédiez à l'inventaire des risques de malveillance que pourrait occasionner le stockage de produits de valeurs, puis que vous lui proposiez des moyens de préventions adaptés à les prévenir.

(/3 points)

Remarques: les moyens pourront être organisationnels, humains ou techniques

Citez 4 risques de malveillance du public ou du personnel

-
-
-
-

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

(/4 points)

Moyens de préventions adaptés aux risques de malveillance

- Vols et intrusion

-

-

-

- Vandalisme

-

-

-

-

- Agression

-

-

MAL 2. Protection mécanique

(7 points)

Question MAL 2 : L'inventaire des risques de ce bureau vous a permis de mettre en évidence un certain nombre de failles portant notamment sur les moyens de sécurité actuellement en place. A ce titre, Monsieur le Maire souhaite que vous lui présentiez les différents dispositifs existant en matière de PROTECTION MÉCANIQUE.

(/7 points)

Expliquez le principe de la protection mécanique ?

Principaux dispositifs mécaniques existants pour protéger le bureau n°2

Protection	Proposition	Travaux à réaliser
Périmétrique		
Intérieure		

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

MAL 3. Détection électronique

(16 points)

Documents à votre disposition : Annexe 5 et 6

Voulant sécuriser au maximum ce bureau des valeurs, Monsieur le Maire souhaite installer un système de détection intrusion au RDC. Vous choisirez des équipements minimum à installer au regard de la règle APSAD R 81.

Rappel : L'activité principale est une activité bureautique

Le travail demandé sera articulé de la façon suivante :

- Déterminer le classement du RDC au regard de son activité,
- Déterminer les exigences de surveillance, de pénétration et de mouvement,
- Définir les exigences minimum de l'installation résultant des 2 études précédentes,
- Proposer un système de détection approprié au RDC.

Question MAL 3A: Déterminer le classement du RDC au regard avec son activité,

(/4 points)

Classement de l'établissement	Justificatifs (faire références aux articles de la R81)

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Question MAL 3B: Déterminer les exigences de surveillance du RDC de la partie Est. Voir plan sur le document réponse.

(/4 points)

Exigences	Justificatifs (faire références aux articles de la R81)

Question MAL 3C: Donner les exigences minimum de l'installation d'alarme Intrusion pour le RDC partie Est

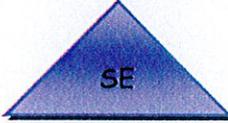
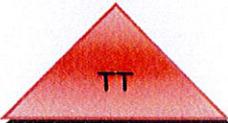
(/4 points)

Exigences minimum de l'installation	Justificatifs (faire références aux articles de la R81)

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Question MAL 3D: Selon la nomenclature proposée ci-dessous, proposer sur le plan du document réponse joint, l'implantation des différents éléments sur le plan du RDC Est

(/4 points)

Symbole	Détecteurs	Symbole	Moyens
	Contact d'ouverture		Unité centrale
	Volumétrique		Sirène intérieure
	choc		Sirène extérieure
	Bris de vitre		Alarme lumineuse extérieure
	Tapis de contact		Transmetteur téléphonique

